

En bref ...

► Ordures ménagères

Compostage

Le SMICTOM des Vals d'Aunis s'est engagé en faveur de la réduction des déchets depuis 2008. L'opération « Et si vous deveniez Magicien Composteur » a pour objectif de sensibiliser et d'équiper tous les foyers en composteurs pour réduire le poids des déchets à incinérer. Des réunions publiques d'information auront lieu sur le territoire de la Communauté de Communes de la fin du mois d'avril à la fin du mois de mai



Horaires - déchetterie de Matha

Afin de répondre aux besoins exprimés des habitants et professionnels du territoire, la déchetterie de Matha sera ouverte les lundis de 14h00 à 18h00 à partir du 12 avril 2010.

Nous vous rappelons que, si vous êtes intéressés, vous pouvez opter pour le prélèvement automatique de votre facture OM.

► Solidarité

Pour faire face aux événements tragiques qui ont eu lieu en Haïti et lors de la tempête Xynthia qui s'est abattue sur les côtes de la Charente-Maritime, les élus de la CdC ont décidé, à l'unanimité, d'attribuer des subventions exceptionnelles d'un montant total de 2 000 € (2 x 1 000 €) qui seront versées à des associations caritatives.

A l'initiative des élus de la CdC une collecte de vêtements et de linge de maison a été organisée sur le Canton et il a été proposé aux communes sinistrées l'envoi d'agents techniques et de matériel pour aider à la reconstruction.



Regard sur...

► L'accueil de loisirs « Les P'tits Castors »

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les P'tits Castors » est géré par une association loi 1901, ouvert depuis 1971. Il accueille les enfants de 3 à 14 ans du canton de Matha et de ses alentours.

L'Accueil de Loisirs est ouvert tous les mercredis pendant les petites vacances scolaires (hors vacances de Noël) et l'été (jusqu'au 15 août) pour des temps d'accueil et d'activités variées, de 7h45 à 18h00.

Des activités ponctuelles sont aussi organisées à chaque période de vacances scolaires. L'été, l'ALSH organise des mini camps à thème, et propose l'hiver un séjour ski.

Hors périodes de vacances, des activités extrascolaires sont organisées dans les différentes écoles du canton, de 16h30 à 18h00 pour les enfants de 6 à 12 ans.

Egalement, tous les jeudis matins, deux animatrices encadrent les ateliers d'éveil, à l'Accueil de Loisirs, pour les enfants de 0 à 3 ans avec leurs parents ou leurs assistantes maternelles.

A travers ces différentes actions, l'Association a pour but de permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de vacances et de développer l'autonomie, la découverte, le respect et la tolérance.

Accueil de Loisirs « Les P'tits Castors »
Contacts: Muriel, Anaïs et Cédric
Tél. /fax : 05.46.26.12.28
E-mail: centre-loisirs2@wanadoo.fr

Contact

Communauté de Communes du Pays de Matha

4 place du Château d'eau - 17160 Matha
☎ 05 46 58 75 36
paysdematha@wanadoo.fr

Directeur de la publication : James Rouger
Responsable de la Rédaction : Pierre Denéchère
Réalisation : Commission communication
Tirage : 5200 exemplaires
ISSN : 2104 - 3078

CdC Pays de Matha



Communauté de Communes du

Pays de Matha

Lien

Numéro 3 - Avril 2010
trimestriel

Edito

Dans les communes et communautés de communes, le début de l'année est consacré en priorité à la préparation du budget. C'est le moment privilégié pour débattre sur les projets et établir des priorités.

L'année 2010 sera atypique avec la suppression de la Taxe Professionnelle au 1er janvier 2010. Comme la CdC avait opté en 2009 pour la Taxe Professionnelle Unique, la TP était devenue sa seule ressource fiscale. Nous devons percevoir en principe en 2010 une compensation relais de l'Etat équivalente à la TPU perçue en 2009. L'augmentation des bases en 2009 nous permet cependant d'avoir une recette fiscale un peu supérieure cette année.

A partir de 2011 la TP sera remplacée par plusieurs impôts: la Cotisation Foncière des Entreprises, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux. Nous retrouverons en plus une partie des Taxes d'Habitation et Foncier Non Bâti non-agricole perçues auparavant par le Département et la Région.

Certes des incertitudes subsistent quant à l'autonomie financière des collectivités dans les années à venir. Cependant notre décision de passer à la Taxe Professionnelle Unique en 2009 nous permet aujourd'hui de

bénéficier d'une dotation de l'Etat qui a augmenté de 140 000 € par rapport à 2008. Les recettes fiscales ont augmenté dans les mêmes proportions simplement par le fait de l'augmentation des bases correspondant donc au développement des entreprises.

Ces ressources supplémentaires seront investies pour continuer à développer l'attractivité et la cohésion de notre territoire.

Nous avons donc établi pour 2010 un budget ambitieux mais prudent. Pour financer les nombreux projets en cours d'étude ou de réalisation, nous aurons recours à l'emprunt pour une bonne part et nous le pouvons car notre endettement est très raisonnable.

Le SMICTOM ayant augmenté ses tarifs sur l'incinération et l'accès aux déchetteries, nous avons été amenés à augmenter la redevance des ordures ménagères de 4%. Pour les déchets des professionnels (collecte et accès aux déchetteries), le SMICTOM doit mettre en place en 2011 une redevance spéciale. Nous veillerons à ce que le service proposé réponde à leur attente et cela, à un juste prix.

James ROUGER
Président de la Communauté
de Communes
du Pays de Matha

Sommaire

Zoom...

- Le budget de fonctionnement p 2
- Le budget d'investissement p 2

Actualités...

- La taxe de séjour p 3
- La démarche « Terre saine » p 3
- Le dispositif Cordée TPE p 3

En bref...

- Ordures ménagères p 4
- Solidarité p 4

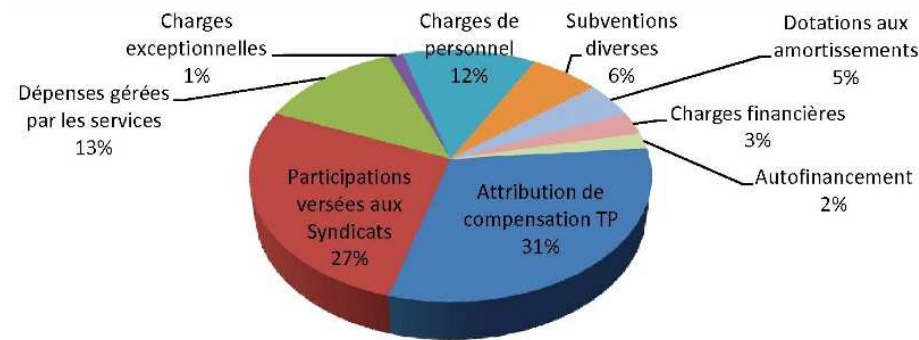
Regard sur...

- L'accueil de loisirs « Les P'tits Castors » p 4

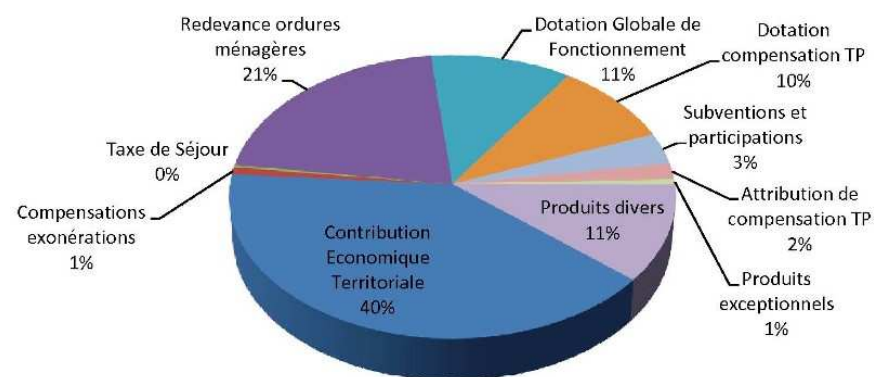
Zoom sur le budget 2010

► Le budget de fonctionnement 2010

Pour 2010, le budget prévisionnel de la Communauté de Communes pour la section de fonctionnement s'élève à **3 012 635,25 €**, équilibrée en dépenses et en recettes. Les charges les plus importantes sont les participations aux syndicats (SMICTOM = 637 000 € - Pays des Vals de Saintonge = 175 000 €), pour un montant de 812 000 € et le reversement des attributions de compensation de la Taxe Professionnelle aux communes pour un montant de 918 574 €.

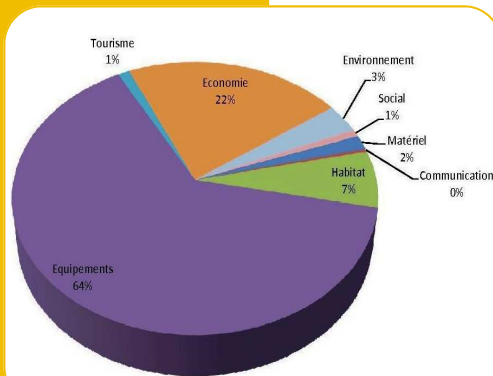


Du côté des recettes, la contribution économique territoriale s'élèvera à 1 205 262 €, la redevance ordures ménagères à 637 000 € et les dotations de l'Etat généreront des recettes de 624 755 €.



► Les dépenses d'investissement 2010

Les dépenses prévues d'investissement pour l'exercice 2010 s'élèvent à **4 611 656,41 €**.



Tourisme : travaux au camping de Thors, signalétique touristique.

Economie : aménagement de la Zone Artisanale des Godinières, acquisition foncière pour l'extension de la Zone Artisanale de Blanzac les Matha, réhabilitation de la boulangerie de Neuviq le Château.

Environnement : acquisition d'une nouvelle balayeuse, réhabilitation de la décharge de la Rente à Brie sous Matha.

Social : acquisition d'un véhicule pour le Relais Assistante Maternelle, financement d'une étude sur l'accessibilité des espaces publics pour les personnes présentant un handicap.

Matériel : acquisition de matériel informatique, de matériel d'entretien et d'un véhicule électrique.

Communication : refonte du site internet.

Habitat : création de logements à Gourvillette et Neuviq le Château.

Equipements : extension du centre de loisirs et de la salle multimédia, construction de la gendarmerie, étude pour la construction de la piscine.

Actualités ...

► La démarche « Terre saine »

Terre Saine est une charte proposée par la Région Poitou-Charentes pour limiter l'usage des pesticides. Il existe différents niveaux d'engagement :

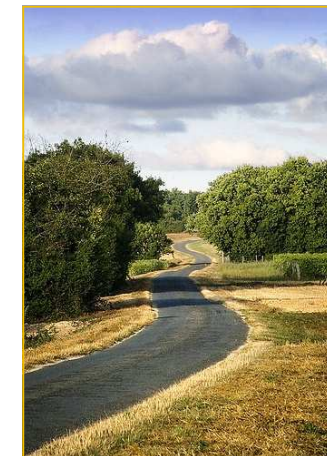
- Signature : respecter la réglementation, former les agents, évaluer les quantités de pesticides utilisées.
- 1 papillon : plan d'entretien sur 15% des surfaces, suivi des quantités de pesticides utilisées.
- 2 papillons : plan d'entretien sur 50% des surfaces, former tous ses agents, adapter les nouveaux aménagements pour éviter d'utiliser des pesticides.
- 3 papillons : plan d'entretien sur 90% des surfaces, former les agents aux alternatives aux pesticides.
- mention spéciale « commune sans pesticides » : aucune utilisation des pesticides sur la collectivité.

Une loi prévue en 2011 interdira totalement l'usage des pesticides dans tous les espaces publics fréquentés par les enfants. Adhérer à la charte Terre Saine permet aux collectivités de se préparer à ces changements.

Les 7 500 € ainsi perçus contribuent au développement touristique et à l'animation de notre territoire, le rendant ainsi plus attractif. Ils atténuent l'effort de la CdC en faveur du tourisme (environ 62 000 € en investissement et fonctionnement).

A compter du 1 janvier 2010, le Département applique une taxe additionnelle de 10% prélevée par nos soins et qui lui sera reversée. Cette contribution devrait rapporter 400 000 € pour le développement de la Charente Maritime.

A noter que seules les zones soumises à la taxe de séjour seront sollicitées.



► La taxe de séjour : mode d'emploi

La circulaire du 3 octobre 2003, instituée pour les collectivités, la possibilité de percevoir la taxe de séjour.

Après de longues concertations, afin de mener une politique cohérente de développement touristique, l'ensemble des CdC du Pays des Vals de Saintonge ont créé la taxe de séjour sur leur territoire.

A quoi sert la Taxe de Séjour ?

Le produit de la taxe de séjour est obligatoirement utilisé par la Collectivité qui la met en œuvre pour favoriser la fréquentation touristique, soit en finançant l'office de tourisme, soit en créant des activités ou des équipements qui mettront le territoire en valeur afin d'augmenter son attractivité.

Qui la paye ?

Nous avons opté pour le paiement forfaitaire, ce qui facilite la gestion et permet de mieux appréhender la fiscalité. Dans ce cas la taxe est basée sur la capacité de l'hébergement. Dans le but de ne pas sur-fiscaliser une activité économique fragile, nous avons appliqué les abattements maximum.

► L'actualité économique : le dispositif régional CORDEE TPE

Pour encourager et soutenir les petites entreprises (TPE) du commerce, de l'artisanat et du service, la Région a créé un dispositif spécifique d'aide à la création, au développement et à la transmission-reprise de ces entreprises.

Objectifs régionaux

Favoriser le maintien et le développement de services marchands de proximité à destination de la population locale et la consolidation des petites entreprises commerciales, artisanales et de services de moins de 10 salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 900 000 € HT (par entreprise) :

- qui sont implantées en Poitou-Charentes ou s'y installent,
- et appartiennent à l'ensemble des activités

contribuant à offrir une qualité de vie et les services indispensables au maintien de la population.

Conditions

Les projets doivent viser le développement économique et prendre en compte les contraintes environnementales (investissements matériels, recrutements, modernisation et sécurisation des entreprises, intégration des femmes et des personnes handicapées...)

Le montant de l'aide se situe de 20 à 30 % du projet d'investissement HT, dans la limite de 15 000 €.

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays des Vals de Saintonge ou la Communauté de Communes du Pays de Matha.